59e ANNÉE. — N° 66 MERCREDI 4 JUIN 1919

10 c.

Journal du Lot

10 c.

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mercredi, Vendredi et Dimanche

Abonnements

	3 mois	6 mois	1 an
LOT et Départements limitrophes.....	4 fr. 25	8 fr.	15 fr.
Autres départements	4 fr. 50	8 fr. 50	16 fr.

Les abonnements se paient d'avance
Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

Rédaction & Administration

CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. COUESLANT, Directeur | L. BONNET, Rédacteur en chef

Les Annonces sont reçues au bureau du Journal.

Publicité

ANNONCES (la ligne ou son espace)..... 50 cent.
RÉCLAMES (— d° —) 3e page..... 1 fr.

Les Annonces judiciaires et légales peuvent être insérées dans le *Journal du Lot* pour tout le département.

LES ÉVÉNEMENTS

Il faut en finir. En dépit de la comédie montée à Berlin, nous croyons à la signature prochaine du Traité. Scheidemann confirme cette opinion. — La situation financière de la France appréciée par M. Ribot. — La désorganisation russe et la responsabilité bolcheviste. — L'expiration des pouvoirs de la Chambre. — La République rhénane.

Il faut en finir !

C'est le refrain de toute la presse. C'est, il est vrai, tout ce qu'elle peut dire en ce moment, ignorant les décisions des Quatre qui examinent les contre-propositions de nos ennemis.

Mais gardons-nous d'accorder le moindre crédit aux bruits pessimistes qui viennent on ne sait d'où.

Jamais, prétendent certaines personnes se déclarant bien informées, les Allemands ne signeront le Traité imposé par les Alliés et nous allons à une rupture.

Même si cela était, il n'y aurait pas lieu de s'alarmer, car la rupture permettrait simplement aux Alliés de fortifier leur situation par une invasion de l'Allemagne. Et, demain, les Boches, en plus mauvaise posture qu'aujourd'hui, seraient contraints d'implorer la Paix qu'ils repousseraient actuellement. C'est tout !

Aussi bien, on sait sur quels points particuliers portent les contre-propositions des Barbares :

Ils ne veulent pas laisser juger le Kaiser ; c'est-à-dire qu'ils refusent de laisser établir la question des responsabilités.

Ils demandent que la Ligue des Nations confient aux... Allemands eux-mêmes la gestion de leurs anciennes colonies.

Ils refusent d'accéder aux demandes de l'Entente en ce qui concerne les frontières de l'est de l'Allemagne, c'est-à-dire que Berlin veut conserver la porte ouverte sur la Russie, ce qui supprime la possibilité d'une Pologne libre.

Les Boches entendent pénétrer tout de go dans la Société des Nations au même titre que les autres Puissances.

Enfin nos ennemis prétendent réduire l'indemnité de guerre à un total qu'ils fixent eux-mêmes.

De sorte qu'on arrive à ce résultat stupéfiant : ce sont les vaincus qui ont l'outrecuidante prétention d'imposer les conditions de la Paix !...

Qui pourrait supposer que Wilson, Lloyd George et Clemenceau vont baisser pavillon devant l'insolente proposition de Berlin ?

L'hypothèse étant inadmissible, nous avons le droit de conclure que, sauf sur des détails d'ordre secondaire, les Quatre opposeront un refus formel à toutes les demandes des vaincus.

Ce refus ne peut plus se faire attendre longtemps. Cette semaine, assurément, il sera signifié aux envoyés d'Ebert. Un court délai, quelques heures seulement, leur sera accordé pour signer ou partir.

Partiront-ils ? Peut-être.

Mais ce sera, il n'en faut pas douter, une fausse sortie.

Foch aussitôt donnera à l'armée l'ordre de se porter en avant. Et lorsque nos glorieux soldats auront prouvé que la volonté des Alliés est inébranlable, les Boches s'empresseront de lever les bras et de faire « camarades » !

La signature suivra alors dans un délai rapide.

La comédie se sera déroulée conformément au plan arrêté à Berlin. C'est-à-dire que Ebert, Scheidemann et consorts auront sauvé leurs portefeuilles, parce qu'ils pourront dire au peuple : nous nous sommes inclinés pour éviter au pays les rigueurs d'une invasion prolongée.

Si quelqu'un doute encore de l'événement tel que nous le prévoyons, il peut méditer les récentes paroles d'Erzberger à plusieurs représentants d'Etats neutres :

« Vous déclarez, leur a-t-il dit, que l'on s'étonne des interviews que j'ai données à la presse de Berlin et à des correspondants étrangers, et au cours desquelles j'ai déclaré, comme Scheidemann, que les conditions de l'Entente étaient « inacceptables ».

« Oui, nous devons déclarer le traité inacceptable aujourd'hui, pour obtenir quelques concessions, tout comme nous devons le signer demain s'il n'y a pas moyen de faire autrement ! »

Toute la tactique boche est dans ces mots. Jusqu'au bout, ils essaieront d'intimider les Alliés. Puis, lorsqu'ils auront reconnu l'inutilité de leurs manœuvres, ils s'inclineront.

Le moment de la signature n'est plus éloigné, les pessimistes peuvent se rassurer !...

⁂

Du très beau discours prononcé au Sénat par M. Ribot, — discours qui va être affiché dans toutes les communes de France —, il ressort que la France sera obligée de faire, d'ici 1930, une nouvelle avance de 50 à 60 milliards pour payer les pensions, les dommages de guerre et les intérêts de l'emprunt nouveau qui est inévitable.

C'est une perspective angoissante.

M. Ribot estime que la France ne peut espérer triompher des heures difficiles qui l'attendent que par une solidarité financière effective entre tous les alliés.

Il n'est pas possible que la question ne soit pas examinée et solutionnée favorablement aux intérêts de notre pays.

La France a sauvé la Civilisation. Les sacrifices qu'elle a consentis et dont le monde entier bénéficie doivent, en toute équité, être supportés par tous les Alliés.

M. Wilson veut une paix de *justice*. Il se doit de solutionner selon la *justice* la situation pénible signalée avec précision par M. Ribot.

Il n'aura pas l'ombre d'une hésitation s'il veut bien songer au plan poursuivi par nos ennemis, plan dévoilé par le *Chicago Tribune* qui publie un document secret de Erzberger. Dans ce document, adressé sans bruit aux chefs des différents partis allemands, on peut lire : « .....Nous avons tellement affaibli la France qu'elle ne pourra jamais se relever » !

Permettra-t-on cette abominable iniquité ?

⁂

Tandis que l'agonie du bolchevisme s'accentue, il n'est pas mauvais de prouver que l'odieux régime de Lénine menait la Russie à la ruine, ce que nient encore quelques internationalistes qui trompent le prolétariat par des affirmations mensongères.

Voici donc un nouvel exemple de l'action désorganisatrice et destructive du bolchevisme. Il est donné par la *New-York Tribune* qui relate l'histoire d'une fabrique de chaussures en Russie, telle que la conte Emmanuel-Aronsberg dans « Sttruggling-Russia » :

La maison avait été fondée il y a une vingtaine d'années dans une ville de la Russie occidentale. Le patron n'était pas de l'espèce que les Russes appellent Boilorutska (mains-blanches). C'était le meilleur ouvrier de la maison et il avait réussi à faire de son établissement un sanctuaire du travail où régnait un esprit de mutuelle bienveillance. Il payait les salaires les plus élevés et n'eut jamais de grève. La réputation de ses produits était telle, que tout ouvrier formé dans ses ateliers était sûr de se placer n'importe où. C'était un homme de cœur : certain jour, un ouvrier ayant été pris en flagrant délit de vol, il l'appela dans son bureau, lui parla, et plus tard le coupable repenti devint le contre-maître de la manufacture.

Aux premiers temps de la guerre, l'usine fabriqua des bottes pour l'armée russe puis, les Allemands étant survenus, les ouvriers et leurs familles, ainsi que l'outillage furent transportés à Moscou, où l'on se remit bientôt au travail. Alors vinrent les Bolcheviks. Un commissaire se présenta avec l'ordre de remettre la direction à un comité d'ouvriers. Le patron ne fit pas d'objection, le comité prit ses avis et les affaires continuèrent à peu près comme devant. Cette entente déplut. Un commissaire revint et, désignant le patron, s'écria : « Le voilà votre exploiteur, votre ennemi juré ! » Les ouvriers protestèrent en riant, sur quoi on leur expliqua qu'ils n'étaient que des ignorants et qu'ils eussent à devenir conscients des droits de leur classe.

Peu après, le patron fut emmené et emprisonné. Il fut relâché, mais seulement après que certain personnage au pouvoir eut touché une très forte rançon. Vers l'automne dernier, les effets du bolchevisme s'accentuèrent rapidement. Plus de matières premières et de nombreux ouvriers s'en allèrent à pied, à quelques milliers de milles regagner les villages où il y avait encore quelque nourriture.

Les quelques-uns qui restèrent passèrent deux soirées par semaine et le dimanche tout entier à s'exercer pour entrer dans l'armée rouge. En décembre ils n'étaient plus que soixante-dix ; le capital avait disparu, l'outillage était détérioré ; il était temps de fermer boutique. Alors survint un autre commissaire pour dire cette fois qu'on avait assez des exaltés au quartier général de Lenine et qu'un fort salaire était offert à tout directeur bourgeois compétent qu'on pourrait trouver. Le changement de tactique venait trop tard. Impossible de refaire ce qui avait été défait.

Ainsi périt, l'une après l'autre toute entreprise industrielle pour faire place au néant. Il faudra longtemps, dit M. Aronsberg, pour effacer les traces de la Bête. La réorganisation sera lente et pénible et il ne suffira pas d'un changement de gouvernement. Ce que les Allemands ont infligé à la Belgique est peu de chose comparé à ce que les Bolcheviks ont infligé à la Russie.

Cela n'empêchera pas les bourreurs de crânes du socialisme d'affirmer aux ouvriers français que le bolchevisme est le paradis du prolétariat et que les Alliés trahissent la cause de ce dernier en secondant l'amiral Koltchak dans sa lutte contre le criminel régime de Lénine !...

⁂

Depuis dimanche la Chambre est entrée dans sa sixième année d'existence.

Tandis que tous les pays belligérants ont renouvelé leurs assemblées délibérantes, la France, seule, proroge les pouvoirs des siennes.

Certains journaux déclarent même, qu'à la Chambre, quelques députés songeraient à demander que les élections soient renvoyées à mai 1920.

Si le fait est exact, il n'y a aucune raison pour que nos honorables ne se déclarent pas inamovibles.

Ce serait l'heureuse solution !...

Nos élus feraient sagement, cependant, de ne pas exagérer dans cette voie. Le pays entend se prononcer. Plus on reculera la date du scrutin, moins les *sortants* auront de chance de retourner au Palais-Bourbon.

C'est une perspective que nos élus auraient grand tort de perdre de vue !

⁂

La Prusse rhénane, la Hesse rhénane, le Nassau, le Palatinat et le Birkenfeld ont proclamé, dimanche, la République rhénane.

L'événement peut offrir un grand intérêt pour la France qui doit favoriser l'établissement d'un Etat tampon indépendant sur le Rhin. Mais il convient d'être très prudent avant de se réjouir sans réserve de la nouvelle.

Sur le Rhin, au Hanovre et ailleurs, le vent est au séparatisme. Il ne faudrait pas que ce soit dans le seul désir, pour les provinces intéressées, d'échapper à la responsabilité générale. Les Alliés ont le devoir de conserver, *intacts*, tous leurs gages. Toute l'Allemagne unie, ou composée d'Etats distincts doit expier et payer.

Cela acquis, si la République rhénane veut sincèrement se séparer de la Prusse, elle trouvera une aide sincère auprès de la France.

— Il nous resterait à parler de la paix avec l'Autriche et des élections espagnoles. La place nous manque. Ce sera pour jeudi.

A. C.

INFORMATIONS

Récapitulation des documents allemands

On mande de Berlin à la « Gazette de Francfort » : Au total sept documents ont été remis dernièrement par la délégation allemande :

1. Un court aperçu des contre-propositions allemandes ;
2. Un mémoire dont la partie générale a déjà été publiée ;
3. Un préavis de la Commission financière ;
4. Les rapports de la Commission de la dette ;
5. Une note sur la question des prisonniers de guerre ;
6. Remarques sur les articles 259 et 263 du traité de paix ;
7. Une question relative aux Allemands se trouvant entre les mains de l'ennemi.

Pour fin juin

Dans les milieux bien placés, on estime unanimement que les Allemands finiront par signer le traité de paix avant que le mois de juin ne soit écoulé. On leur accordera probablement un délai de dix ou quinze jours pour l'échange des arguments provoqués par certains points des contre-propositions allemandes. Si les Allemands essaient de faire traîner les choses en longueur en chicanant ou s'ils manifestent un mauvais esprit, un ultimatum leur sera certainement lancé.

C'est pourquoi l'éventualité d'un refus de signature n'est pas envisagé. Sans doute, les Allemands tenteront une dernière scène de bluff et de fanfaronnade, puis ils accepteront le traité à la dernière minute de la onzième heure.

Retour du kaiser en Bochie

Le correspondant du « New-York Times » à la Haye télégraphie qu'il tient de source sûre que des personnes de l'entourage du kaiser sont parties pour l'Allemagne où elles prépareront la résidence de l'ex-monarque. Le retour du kaiser en Allemagne est donc certain.

Les crimes des Bolcheviks

Le journal « Rousskaïa Armia » annonce que le nombre des personnes fusillées, torturées et tuées dans l'usine d'Ijevsk et ses environs par les bolchevistes, atteint le chiffre de 7.073. La plupart sont des ouvriers. Il y a aussi des femmes et des enfants.

Combat naval dans la Baltique

Le cuirassé bolcheviste *Petropavlosk* et trois autres bâtiments sont apparus au large de la côte d'Ingermanland, à l'ouest de Krasna Jagorka, et ont bombardé la côte. Sept vaisseaux de guerre sont arrivés et ont engagé un combat qui a duré cinquante minutes.

La flotte bolcheviste s'est réfugiée à Cronstadt.

Le feu dans un cinema

Dimanche, vers 4 quatre heures et demie, au cours d'une représentation donnée à la salle Sainte-Madeleine, en l'honneur de Jeanne-d'Arc, à Valence-sur-Rhône, la cabine de l'opérateur ayant pris feu, les quatre mille spectateurs se sont précipités dans un affolement indescriptible vers les issues.

Des enfants, des jeunes filles ont été renversés et piétinés.

Le nombre des morts dans la salle de Sainte-Madeleine serait de 80, dont 53 enfants, 21 femmes et 1 homme.

M. Wilson ne transige pas avec l'Allemagne

M. Wilson vient de faire remettre à MM. Clemenceau et Lloyd George un mémorandum aux termes duquel il est dit que le président des Etats-Unis s'en tient au traité de paix remis au comte Brockdorff. M. Wilson refuserait formellement :

1. L'entrée de l'Allemagne dans la Ligue des Nations maintenant ;
2. De modifier les clauses financières et économiques, sauf dans le cas où l'Allemagne pourrait proposer des conditions équivalentes, mais d'une application plus facile.

Le traité de paix avec l'Autriche

Lundi a eu lieu à St-Germain la remise des préliminaires de paix aux délégués autrichiens.

M. Clemenceau ouvre la séance et donne lecture des chapitres du traité.

Avant l'expiration de 15 jours, dit-il, les délégués autrichiens auront la faculé d'envoyer leurs réponses ou de demander des explications.

M. Renner, Chancelier d'Etat autrichien prononce un discours. « Nous vous demandons une décision assurant notre avenir et notre existence nationale, politique, économique. »

Les délégués autrichiens se sont ensuite retirés.

CHRONIQUE LOCALE

Une réforme électorale

La Fédération de la Gironde du parti républicain radical et radical socialiste a, dans sa dernière réunion, émis un vœu relatif à la réforme électorale.

Entre autres considérants, il en est un que beaucoup de parlementaires, d'erpéistes ne liront pas avec plaisir. Il est ainsi conçu :

« La Fédération considère que la seule réforme électorale intéressante consiste à imposer aux parlementaires l'incompatibilité de leur mandat électif avec toute participation à des sociétés financières, commerciales ou industrielles. »

La Fédération de la Gironde émet un vœu qui n'a aucune chance d'être approuvé par la Chambre actuelle.

Cependant, à notre avis, le vœu est sensé, juste, logique.

Les parlementaires sont élus pour s'occuper des affaires du pays. Personne ne les a obligés à être candidats, personne ne leur a imposé de faire campagne électorale. Candidats, ils font la promesse de défendre les intérêts de leur circonscription, de soutenir un programme politique, économique. C'est bien le moins qu'élus, ils tiennent leurs promesses.

Nous ne ferons pas l'injure d'affirmer que les parlementaires ne tiennent pas les promesses qu'ils font dans leurs circulaires électorales et dans les réunions publiques.

Si nous nous permettions une pareille affirmation, il y a bon nombre d'agents électoraux, dans toutes les circonscriptions, qui protesteraient avec hauteur ou humilité, et qui nous prouveraient que *leurs* élus n'ont pas été ingrats, qu'ils les ont bien récompensés en leur faisant accorder bénéfices et prébendes dans les services administratifs et autres offices où régnent le bon plaisir, l'arbitraire, comme dans les Préfectures, par exemple.

Mais nombreux sont les parlementaires qui, une fois élus, cherchent des ressources pour augmenter leurs quinze mille. Décemment, ils ne peuvent pas traîner des fiacres ni vendre des biberons à l'usage des bébés de leurs électeurs.

Seulement, il y a un tas de sociétés financières, commerciales, industrielles qui ont besoin de faire la retape des actionnaires. Pour cela, il faut un conseil d'administration composé de hautes personnalités. Un comte, un baron décavé même, des députés, ça fait bien comme membres de Conseil d'administration, ça produit de l'effet sur le petit capitaliste qui veut placer ses quelques sous.

Plus les noms et les titres du Conseil d'administration sont ronflants, plus vite, plus nombreux sont les gogos qui apportent leur argent.

Et puis, pour les sociétés, industries, maisons de commerce, ces parlementaires sont des défenseurs tout trouvés auprès des pouvoirs publics. Une méchante histoire peut être évitée. Pendant la guerre, que de mercantis ont pu, grâce à de telles influences, faire des affaires véreuses et des bénéfices énormes ! Aujourd'hui, si la vie est chère, c'est parce que sociétés, industries, maisons de commerce groupées en puissant consortium imposent leurs prix, empêchent les importations. Pourraient-elles le faire, si elles n'avaient pas des parlementaires puissants dans leurs conseils d'administration?

Tout cela est purement scandaleux. Les parlementaires sont envoyés au Parlement pour faire les affaires de leurs mandants, et pas pour autre chose.

La Fédération de la Gironde du parti radical socialiste met nettement les choses au point : la seule réforme électorale à faire, c'est d'obliger les parlementaires à ne s'occuper que de remplir le mandat qu'ils ont sollicité et obtenu des électeurs.

Mais la Fédération girondine n'aura pas gain de cause. Cependant le vœu qu'elle a émis est d'une haute moralité : si ce vœu était adopté, ce serait la meilleure réforme électorale.

L. B.

Le service des transports

Le service de transports par autobus a commencé dimanche 1er juin : les autobus partis de Cahors ont assuré de façon parfaite le service. Les voitures, bien que provisoires, sont en excellent état, notamment celle qui assure le transport de Cahors-Montcuq.

Mais il n'en a pas été de même partout. Evidemment, on n'est qu'au début : le service ne peut que s'améliorer.

En attendant, voici ce que nous recevons de Salviac :

L'inauguration de l'Autobus postal

Dimanche matin, l'autobus postal a pris son service ; les curieux qui s'étaient levés de bonne heure pour assister à son passage, ont été déçus, il s'agit d'un camion du front, remis en état. De confort point : deux banquettes de bois et un grand courant d'air. A noter les deux faits suivants :

Un de nos amis voulait, dimanche, se rendre à Puy-l'Evêque par l'autobus, ses parents l'attendaient, il s'apprête donc à monter dans l'autobus, et désigne le but de son voyage à l'automédon. Ce dernier lui signifie que, vu l'état de la route, il ne va pas à Puy-l'Evêque ! Nous garantissons l'authenticité du fait. Notre ami dut prendre le train, le lendemain.

Le soir, au retour, une famille de Salviac, devait aller prendre l'express pour Paris et attendait l'autobus devant la poste ; l'autobus ne vint pas, mais une automobile le remplaçait, elle ne put prendre les bagages de la famille et celle-ci dut retarder son voyage et chercher une voiture en ville.

Voilà les agréments de l'autobus, et ce sont des débuts !

On nous assure que le concessionnaire, que nous ne connaissons pas d'ailleurs, a signé pour 5 ans, d'autres disent 7 ans ! Il y aura encore de beaux jours sur nos routes provinciales !

Décorations et citations posthumes

L'*Officiel* publie les promotions au grade de chevalier de la Légion d'honneur et les citations suivantes :

Bourges Jean-Edouard, lieutenant (réserve) à la 6e compagnie du 7e rég. d'infanterie : commandant de compagnie énergique et d'un dévouement à toute épreuve. A été tué, le 11 juillet 1916, en orientant une de ses sections chargée d'une mission spéciale. A été cité.

Depambour Jean-Georges-Marcel, sous-lieutenant (artive) à la 6e compagnie du 7e rég. d'infanterie : officier plein d'allant et d'un sang-froid admirable. A été tué glorieusement à la tête ds sa section en l'entraînant à l'assaut des lignes ennemies. A été cité.

Légion d'honneur

En vertu des dispositions du décret du 1er octobre 1918 sur les décorations posthumes, notre regretté compatriote Achille-Léon Lamontagne, de Dégagnac, ancien élève-maître à l'Ecole normale de Cahors (1906-1909) et ex-instituteur à Thédirac, tué à Lamorville (Meuse), le 9 avril 1915, a été l'objet de la pelle citation suivante posthume qui donne droit à la Légion d'honneur. Cette décoration sera donnée à sa famille.

« Lamontagne Achille-Léon lieutenant (réserve) au 220e rég. d'infanterie : superbe attitude à l'attaque du 9 avril. A entraîné sa section jusque près des tranchées allemandes et frappé à la tête est tombé glorieusement en continuant à encourager ses hommes à marcher en avant. A été cité. » (*Journal Officiel* du 31 mai 1919).

Nous saluons la mémoire de ce brave officier et adressons à Mme veuve Lamontagne, institutrice à Thédirac, à ses jeunes enfants et à toute leur famille, l'expression de nos vives et sympathiques condoléances.

L. D.

Citation à l'ordre du jour

Envoyé sur les bords du Rhin, comme médecin-chef du 26e bataillon de chasseurs a pied, et où *il attend son retour prochain à Cahors*, le Dr Chéry, a été mis à l'ordre du jour du régiment, en ces termes, par le lieutenant-colonel du 8e tirailleurs :

Le lieutenant-colonel, commandant le centre, ne veut pas se séparer du Dr Chéry, sans lui témoigner, en son nom et au nom des militaires placés sous ses ordres, tous les regrets qu'il éprouve à se séparer d'un collaborateur tel que lui. Nul n'oubliera qu'au cours des épidémies violentes qui ont sévi dans la garnison, M. Chéry s'est acquitté de son devoir pénible, avec un dévouement, un zèle, un talent au-dessus de tout éloge.

Le Dr Chéry avait réussi à enrayer l'épidémie de grippe infectieuse, dans le dépôt comptant 2.800 arabes, et, à la suite de ce résultat, la ville de Carpentras avait demandé à ce qu'il fût chargé de l'organisation du service hygiénique municipal et régional.

Promotions

Sont promus au grade de lieutenant à titre définitif les officiers du 7e dont les noms suivent :

MM. Gaston, lieutenant, pour prendre rang du 17 mai 1919, Bagot et de Batz, sous-lieutenants, pour prendre rang du 23 mai 1919.

Félicitations.

Armée active

M. Colonna, capitaine de réserve au 7e d'infanterie, est admis dans le cadre actif, pour prendre rang du 14 octobre 1917.

Mutation

M. Théron, lieutenant au 7e d'infanterie passe au 11e.

Service de santé

M. Bordes, médecin-major de 2e classe (réserve), est admis dans le cadre actif pour prendre rang du 27 septembre 1918.

Ecole Normale d'Instituteurs

Nous apprenons que le capitaine Salanié Gilbert, ancien élève de l'Ecole normale d'Instituteurs de Cahors (actuellement en permission à Salviac où il vient de se marier) et dont nous avons publié, en leur temps, les brillantes citations, vient de faire à l'Ecole normale, devant ses jeunes camarades et le personnel de l'Ecole, un très intéressant et très vivant compte rendu de ses récentes excursions militaires au Maroc.

Le capitaine Salanié a été affecté à une unité combattante du Maroc à la suite d'une grave blessure reçue au cours d'une offensive du front de Picardie.

Nous adressons nos plus chaleureuses félicitations au jeune capitaine, qui a eu la délicate pensée de réserver à son ancienne Ecole normale la primeur de ses impressions, dont nous savons que ses auditeurs ont goûté le charme pittoresque autant que la richesse documentaire.

Orchestre symphonique

Samedi soir, avait lieu, dans les Salons du Cercle Militaire, la première réunion de la Société, depuis sa reconstitution, annoncée précédemment. Le nouveau Président, M. Coueslant, voulant prendre contact avec tous les membres, les avait convoqués. 25 d'entre eux s'étaient rendus à son invitation ; quelques-uns, empêchés s'étaient fait excuser.

Après la lecture du procès-verbal du 10 mai dernier et l'exposé des statuts, M. Coueslant se lève, au champagne, pour exprimer sa reconnaissance à l'Assemblée qui l'a élu Président. Quand le Bureau est venu lui faire part de cette élection, son premier mouvement avait été de refuser, n'ayant, dit-il, aucune compétence musicale. Mais devant l'insistance si pressante, la persuasion affirmée des services qu'il pourrait rendre, il a accepté cet honneur, il ajoute que son concours le plus dévoué est acquis à la Société. Il est heureux d'avoir comme Vice-Président, M. Chéry, professeur au Lycée, dont on connait l'activité pendant la guerre, sur les différents fronts, où il a été le guide, la Providence des Quercynois. M. Coueslant termine en portant la santé des dames présentes à cette réunion et boit à la prospérité de la Société.

A son tour, M. Chéry se lève et s'exprime à peu près, en ces termes :

Monsieur le Président,

J'ai le très grand plaisir de vous remercier, au nom de ces Messieurs, de l'honneur que vous leur avez fait en acceptant la Présidence de leur Société et de la manière charmante et pétillante d'en inaugurer le premier exercice : nos coupes sont prêtes à en témoigner.

Avoir à sa tête un homme, indépendant et par sa profession et son caractère, est pour une Société une garantie de sécurité et de tranquillité dans les questions qu'elle peut à un moment donné, avoir à traiter. Permettez-moi de vous dire, Monsieur le Président, que ce choix unanime et spontané, vous le devez à l'attitude que vous avez observée durant les années d'angoisses que nous venons de traverser. Faisant abstraction de tout sentiment de combativité, qui est le propre du caractère du journaliste, vous n'avez eu en vue qu'une seule chose : l'union de toutes les volontés pour un but commun : la victoire et la libération de la France.

Je renouvelle à l'Assemblée les sentiments de gratitude de son Vice-Président qui sera heureux de lui être utile et agréable selon ses modestes moyens. Il retrouvera par ici, encore de nombreux élèves et poilus du front, où le taca-taca des mitrailleuses et le sifflement des obus composaient les gammes les plus nuancées d'un orchestre symphonique modern-style.

Je bois à la santé de notre Président et à l'avenir de la Société.

Après un échange de vues sur la fête prochaine du 15 juin, avec le concours de l'Union Artistique, l'Assemblée se sépara, satisfaite d'une soirée passée si agréablement.

Compatriote

Notre compatriote M. Cocula, receveur particulier des finances de 2e classe à Château-Gontier, est nommé receveur de 1re classe à Brive.

Nos félicitations à notre sympathique compatriote qui est le fils du regretté sénateur.

Finances

M. Estival, receveur particulier des finances de 3e classe à Lavaur, est nommé receveur de 2e classe à Figeac.

Société d'Agriculture du Lot

Les membres de la Société d'Agriculture du Lot se sont réunis, en assemblée générale, le jeudi 29 mai 1919 à 15 heures, dans le local de la rue du Président-Wilson.

Un bureau provisoire est nommé : M. Martin, avocat à Cahors, est élu président de séance avec pour assesseurs MM. Girma, libraire à Cahors et Arnal, pharmacien à Cahors, M. Deilhes remplit les fonctions de secrétaire.

MM. Boudet, Séminadiste, de Bellefon, Talayssac, Cubaynes, Guisbert, Cros, Dumeaux, Ausset, Pouzet, présentés à la dernière séance, sont élus membres de la société.

Demandent leur inscription : MM. Lacoste, à Capdenac-le-Haut, Miquel, à St-Pantaléon, Linon, à Cahors, Manhiabal, à Cahors, Gayet, à Villesèque, Albagnac, à Caillac, Malric, à Cahors, Doumerc, à Cahors, Vixès, à St-Vincent-Rive-d'Olt, Nivoley, à Folmont, Cambon, à Cahors, Girard, à Cahors, Sers-Cabanel, à Douelle, Dr Fabre, à Montcuq, Dr Peindarie, à Montcuq, Seigé, à Cahors, Laparra, à Labéraudie, Garnal, à Cahors, Berty, à Prayssac, Penchenat, à Montcuq, Mériguet, à St-Pantaléon, Muret à Montcuq, Calvet, à Cahors, Bernay, à Bagat, général Jouinot-Gambetta, à Cahors.

L'élection de ces membres est renvoyée, conformément aux statuts, à la prochaine séance.

Des félicitations sont adressées, par l'assemblée générale, à M. Planacassagne pour le zèle et l'activité qu'il déploie dans le recrutement de nouveaux adhérents.

La liste des membres des diverses commissions sera insérée *in-extenso* au prochain bulletin.

L'assemblée générale est heureuse de constater que le nombre des votants a augmenté de façon appréciable.

La séance est levée à 18 heures.

Une belle victoire

Notre excellente Société nautique l'Aviron Cadurcien, vient de débuter dans la saison nautique par une belle victoire.

Dimanche avaient lieu à Agen des courses nautiques auxquelles prirent part les équipes d'Agen, de La Réole, de Marmande, de Toulouse et de Cahors.

Dans les deux courses, l'Aviron Cadurcien s'est classé 1er.

La foule énorme qui assistait aux courses a vivement acclamé les équipiers cadurciens auxquels nous adressons nos bien vives félicitations.

« Lou Gorrit del Quercy »

L'Assemblée générale annuelle de cette union amicale des originaires de Gourdon vient d'avoir lieu à Paris. L'ordre du jour comportait le vote au scrutin secret pour l'élection du bureau et des membres du conseil de la Société. Le docteur Gagnayre, de la Faculté de médecine de Paris, a été élu président ; MM. Bastit, Bouttet et Viollette, vice-présidents, et M. Michaud, secrétaire général.

Après le vote, M. Viollette a donné lecture du rapport du conseil d'administration sur l'exercice 1914-1919 et le docteur Gagnayre a prononcé une allocution qui a précisé clairement le but à remplir pour parfaire l'avenir du « Gorrit ».

Au signal donné par le chef d'orchestre Hébert, lauréat du Conservatoire, un bal commença que suivit un petit intermède de chants. Bientôt, les danses reprirent et la réunion se termina joyeusement par une bourrée monstre.

Travail

L'*Officiel* publie la situation du Marché du Travail pendant la semaine du 19 au 24 mai 1919. Voici les résultats de cette statistique pour le Lot :

Nombre de placements : 16 hommes et 11 femmes.

Demandes d'emploi non satisfaites : 7 (5 hommes et 2 femmes).

Offres d'emploi non satisfaites : mineurs et manœuvres, industriels : 11 hommes et 37 femmes.

Autres travailleurs : 2 hommes et 3 femmes.

Noyé

Dans la matinée de dimanche le corps d'un homme a été retiré du Lot, en aval de Larroque-des-Arcs.

M. Caillou, commissaire de police, prévenu, a fait les constatations d'usage.

Le corps a été identifié : c'est celui d'un nommé Dordeblanc Pierre, âgé de 75 ans, cultivateur à Cours.

Dordeblanc avait quitté son domicile samedi. On n'a pu établir s'il y avait accident ou suicide.

Le corps a été transporté à l'hôpital de Cahors.

Foire de la St-Clair

La foire du 31 mai, dite de la St-Clair, a été très importante.

Voici les cours pratiqués :

Bœufs gras, de 110 à 120 fr. les 50 kilos ; vaches grasses, de 105 à 115 fr. les 50 kil. ; bœufs de travail, de 2.200 à 4.000 fr. la paire ; vaches de travail de 1.800 à 3.500 fr. la paire ; porcelets de 150 à 200 fr. pièce ; poules grasses, 4,50 ; poulets, 1,50 ; lapins, 1,60, le tout le demi-kilo ; œufs, 3,75 la douzaine ; canetons mulâtres 15 fr. ; canetons ordinaires, 11 fr. ; oisons, de 25 à 35 fr. le tout la paire ; moutons gras 2 fr. ; agneaux 2,10 le tout le kilo ; brebis d'élevage, de 95 à 120 fr., selon grosseur et qualité.

Castelnau

Dans sa dernière réunion, le Conseil municipal a nommé une commission chargée de recueillir les souscriptions en vue de l'érection d'un monument aux enfants de Castelnau, morts pour la patrie.

Très prochainement, la commission fera connaître le résultat de sa mission.

Lauzès

La foudre. — Dans l'après-midi de dimanche 1er juin, à la suite d'un orage, la foudre est tombée sur une grange appartenant à M. Frédéric Montcoutié, propriétaire du village de Mas del Four, commune de Causses, et y a tué deux brebis et une chèvre. Le jeune chevreau allaité par la chèvre n'a pas été tué.

Dans cette même grange, se trouvaient deux paires de bœufs et vingt-trois brebis, qui n'ont eu aucun mal.

Le propriétaire n'est pas assuré. Il estime la perte des bêtes sinistrés à quatre cents francs.

Luzech

Union amicale des démobilisés. — Les membres participants de l'Union amicale des démobilisés de la commune de Luzech se réuniront dimanche prochain, 8 juin, à 17 heures, à la mairie.

L'ordre du jour comporte le projet de constitution d'une fédération et la création d'un journal — l'organisation de sections de mutilés, veuves, ascendants — l'étude d'un projet d'érection du monument aux morts pour la patrie — questions diverses.

Les mutilés, veuves, ascendants, ayant-droits sont instamment priés d'y assister.

Montcuq

Dimanche a eu lieu, dans la salle de la Mairie, la réunion interdépartementale à laquelle assistaient les représentants du Conseil Général du Tarn-et-Garonne et du Lot. Cette réunion avait pour but de régler certaines questions relatives à la construction du chemin de fer de Cahors à Moissac, notamment la question de l'achat de terrains.

A la réunion des discours furent prononcés par MM. de Monzie et Darquier et diverses observations furent présentées par quelques assistants.

Puis eut lieu la réunion entre les délégués des Conseils Généraux du Tarn-et-Garonne et du Lot. M. Delfil a salué ses collègues du Lot au nom du Tarn-et-Garonne et l'Assemblée interdépartementale a réglé les questions qui étaient à l'ordre du jour.

Puy-l'Evêque

Les mutilés, réformés, auxiliaires de guerre du canton, se sont réunis en assemblée générale, le dimanche 25 mai, à 11 heures.

Avant la réunion, une nombreuse délégation se rend à la gare pour recevoir les camarades de Cahors, MM. Sers, président des mutilés du Lot, Desmons, professeur à l'école normale, Lantuéjouls, instituteur à l'école de la rue du Lycée, surveillant à l'école normale. Le camarade Laffite, président des mutilés de l'arrondissement, n'a pu venir, empêché par ses nombreux travaux et ses multiples obligations. Il nous envoie son salut le plus amical.

Après avoir, sous un gai, mais chaud soleil, grimpé nos pittoresques rues, nous voici à la mairie.

Le camarade Lamoure, lit le compte rendu de la dernière séance, le secrétaire étant à son travail. Il donne connaissance de la loi des pensions pour les camarades qui l'ignorent encore et annonce que chaque camarade recevra le journal des mutilés le 15 de chaque mois. Des discussions très animées ont lieu et des explications sont fournies aux camarades qui en demandent.

L'ordre du jour étant épuisé, l'on se rend chez Mme veuve Roumégas, place du Marché, où un dîner palace est servi.

Aux toasts, le camarade Lamoure remercie M. le Maire de Puy-l'Evêque d'avoir bien voulu être auprès de nous. Il compte que la municipalité aidera les mutilés, toutes les fois que ceux-ci auront à présenter de justes doléances.

Il remercie les camarades venus nombreux, ainsi que la délégation de Cahors. Il adresse des félicitations à Mme Roumégas, pour l'art avec laquelle elle a orné la salle, la célérité avec lequel le service a été fait et l'exquise préparation des aliments.

Ce bon et plantureux repas a, dit-il, mis de la joie dans son cerveau. Mais une autre joie plus intime, plus grande, est celle de voir réunis des combattants de la grande guerre, unis par les mêmes misères, les mêmes revendications. Il voit des inconnus qui deviendront peut-être des amis, mais sûrement des camarades. Il montre la beauté de l'union, de la solidarité et indique la tâche à poursuivre : une France à refaire. Quoique diminués, les mutilés montreront la voie à suivre dans la conduite, comme dans le travail, donnant ainsi une énergique leçon de civisme à la jeunesse qui a presque tout à apprendre.

Il lève son verre à la prospérité de notre association, et à la vitalité toujours plus grande de notre France.

Le camarade Sers met en garde les mutilés contre la propagande d'une société qui s'est constituée en marge de la nôtre et qu'ont répudiée les associations des combattants, des veuves, des mutilés. De vigoureux applaudissements accueillent ces dernières paroles.

Avec sa parole chaude, imagée, pittoresque, le camarade Desmons, dans une improvisation impeccable nous tient littéralement sous le charme. Des applaudissements répétés éclatent pour ponctuer les idées principales de son discours.

Il remercie les organisateurs de lui avoir fait suivre le chemin le plus abrupt, mais aussi le plus beau pour se rendre à la mairie.

En phrases vigoureuses, il met en relief nos maisons antiques, aux fenêtres Renaissance qui semblent être des yeux jetés sur l'immense plaine verte du Lot.

Il fait un rapprochement très goûté entre les vins du Lot et de la Gironde (parce que lui est Girondin), et des grands hommes qui ont illustré ces pays :

Gambetta, Vergniaud.

Il termine en prêchant l'union, toujours l'union, mais de façon si belle que l'on demande à grand cris, le ban traditionnel.

Les mutilés, joyeux, se disent au revoir, souhaitant de se réunir plus fréquemment.

Figeac

L'Assemblée générale de l'association des blessés et réformés de l'arrondissement de Figeac, se tiendra à la Mairie de St-Céré, dimanche prochain 8 juin à 2 h. du soir.

Les mutilés, réformés et auxiliaires pour blessures contractées au front, qui désirent faire partie de l'association, sont invités à assister à cette réunion.

Saint-Félix

Conseil municipal. — Le Conseil municipal de St-Félix s'est réuni dimanche 1er juin sous la présidence de M. Raffy, maire-délégué. Les affaires suivantes sont examinées :

La taxe vicinale qui remplace les prestations ne sera pas maintenue pour 1920.

La Commission communale des Retraites ouvrières sera composée de MM. Sales et Graves, membres titulaires et MM. Marion et Fiches A., membres suppléants.

Le Conseil municipal formule une requête à M. le Préfet dans le but d'obtenir pour les forgerons de la commune un contingent de charbon de forge, supérieur au contingent actuel trop insuffisant.

Enfin il est émis un vœu demandant aux pouvoirs publics la simplification des services administratifs.

Gourdon

Société de secours mutuels St-Eloi. — La fusion des sociétés, St-Eloi et Ste-Anne étant un fait accompli, il a été procédé, à la dernière réunion, à l'élection du nouveau bureau qui est ainsi composé :

Président : M. Dauliac, maire ;
Vice-Présidents : MM. Bruno et Sempey.
Trésorier : M. Bouygues ;
Trésorier-adjoint : M. Sisterne ;
Commissaire vérificateur : M. Bouzon ;
Commissaire d'ordre honoraire : M. Pélissier ;
Commissaire d'ordre : M. Maury ;
Secrétaire : M. Rougié ;
Administrateurs : MM. Deviers Auguste, Deviers Paul, Jaubert et Prat.

DÉPÊCHES

Paris, 11 h. 43.

L'impôt des mineurs anglais

De Londres : Les mineurs du Pays de Galles ont décidé de refuser de payer l'impôt sur les salaires si la limite d'exemption n'est pas portée à 250 livres sterling. Le Chancelier a répondu : La Chambre discutera, mais nul n'a le droit de se soustraire à l'impôt.

Grève des policemen

De Londres : Le Comité d'union des policemen anglais a décidé d'ajourner la déclaration de grèves.

Contre les Bolchevistes

De Stockholm : Les troupes lettones ont occupé Wenden en Livonie et, poursuivant les Bolchevistes elles ont réalisé leur jonction avec les Esthoniens.

Chez eux aussi !...

De Stockholm : Deux commissaires bolchevistes ont été arrêtés à Moscou pour des malversations énormes sur les denrées alimentaires.

Fiasco du système bolcheviste

De Zurich : Le système des soviets en Russie a fait fiasco dans le domaine des chemins de fer. Le ministre a décidé de revenir à l'ancienne organisation et de placer, à la tête de chaque service, une personne responsable au lieu d'un comité.

Le Palais de la Ligue

De Londres : Une commission de la Ligue des Nations est arrivée en Suisse pour choisir l'emplacement des bâtiments qui seront construits pour la Ligue.

Bandits Boches

De Zurich : Une bande de bandits parcourent la campagne allemande en se livrant à de multiples déprédations.

— De Berne : Un convoi qui transportait 300.000 marks fut attaqué, à Berlin, en plein jour.

Une opinion socialiste

De Zurich : Des socialistes allemands éminents, Kaustky et Hue constatent l'impossibilité de procéder brusquement à la socialisation. Ils reconnaissent la nécessité de tenir compte de l'initiative individuelle.

Le mouvement gréviste

La grève du Métro et du Nord-Sud recommence à gêner la circulation dans Paris. On craint que les autobus et les tramways se joignent au mouvement.

Le nombre des grévistes

On estime à 300.000 le nombre des grévistes dans la région parisienne.

Le Maire de Rome

Appolini, le célèbre sculpteur, a été élu maire de Rome.

Fonck tente un record

Fonck est parti ce matin pour essayer de battre le record de la hauteur, avec un moteur de 350 chevaux. Il espère atteindre 10.500 mètres.

En Irlande

De Londres : Une grande quantité de canons, fusils et épées furent trouvés sur les toits du château de Ballyodmond et dans la résidence du comte Arran. On croit que ces armes furent accumulées par les Sinnfeiners.

L'abondance des matières nous oblige à renvoyer au prochain numéro la suite de notre feuilleton.

Avis de dettes

M. Talou, propriétaire à Floressas prévient le public qu'il ne paiera pas les dettes que pourrait contracter sa femme, née Holié, cette dernière ayant quitté le domicile conjugal.

Garage Citroën
NOUVRIT & Cie

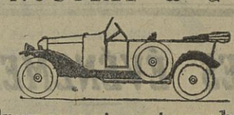

Transport automobile
PRIX REDUITS

S'adresser : Bureau commercial, place St-Urcisse, ou à M. JOUFFREAU, mécanicien, boulevard Gambetta.

A vendre
Cuves de 25 et 20 barriques,
bon état.
S'adresser : Bès et Rigal, 19 rue Victor-Hugo.

A céder
Pour cause de décès
Bon fonds de bourrellerie, sellerie, avec stock de marchandises. On ferait bail.
Voir ou écrire à M. Nadal, Catus (Lot).

Huile olive pure, post. 10 lit. c. remb[t] fr. 55
table douce, — — fr. 53
comestible, — — fr. 49

Savon cuit, sup[r] 72 %, 10 kil. c. remb[t] fr. 36
extra 60 % — — fr. 34
de ménage — — fr. 25

Représentants demandés
ROMAN et AMOULRIC
propres à Salon (B.-d.-Rh.)

AVIS
ON DEMANDE des **ouvrières** et un **ouvrier.** Travail assuré. S'adresser à M. FARGE, 6, avenue de la Gare.

HUILES ET SAVONS
Représentants sérieux demandés ; conditions avantageuses. Ecr. René Fabre, Aix-en-Provence.

On demande des
OUVRIERS OUTILLEURS
en bois pour Paris. S'adresser à MM. Féron et Cie (anc. Maison Lemaingue), 15, rue de la Forge Royale, Paris (11e arrt.)

Le Gérant : A. COUESLANT.
Imprimerie COUESLANT (*personnel intéressé*).

Etudes de Me SOLIGNAC, ancien notaire à Puybrun, suppléé par Me TRASSY, notaire à Bretenoux et de Me NUVILLE, docteur en droit, avoué à Figeac (Lot), successeur de Mes Vival, Malrieu et Loubet.

VENTE DE BIENS DE MINEUR

Adjudication fixée au* Dimanche vingt-deux Juin, *à quatorze heures, en l'étude de Me SOLIGNAC, ancien notaire à Puybrun

En exécution d'un jugement rendu sur requête par le tribunal civil de Figeac, le neuf mai mil neuf cent dix-neuf, enregistré.

A la requête de Monsieur Jean-Pierre CALLÉ, propriétaire, demeurant à Barry, commune de Tauriac : « agissant en qualité de tuteur légal du mineur Emile DELPECH issu du mariage de M. Louis-Emile DELPECH avec dame Julia dite Zélie CALLÉ en leur vivant propriétaires demeurant à Puybrun où ils sont décédés ; »

Ayant Me NUVILLE pour son avoué constitué par le tribunal civil de Figeac.

En présence ou lui duement appelé de :

Monsieur Louis DUPORT débitant demeurant à Lavergne, commune de Gagnac : « pris en qualité de subrogé-tuteur du mineur Emile DELPECH susnommé ».

Il sera procédé le **Dimanche vingt-deux Juin** mil neuf cent dix-neuf, à quatorze heures, en l'étude de Me SOLIGNAC ancien notaire à Puybrun et par devant Me TRASSY, notaire à Bretenoux, suppléant le dit Me SOLIGNAC notaire, commis à cet effet, à la vente aux enchères publiques des immeubles ci-après désignés dépendant des successions de : 1° des mariés Louis-Emile DELPECH et dame Julia dite Zélie CALLÉ en leur vivant propriétaires demeurant à Puybrun ; 2° de la succession de M. Pierre DELPECH en son vivant propriétaire demeurant à Puybrun, grand-père paternel du dit mineur.

DÉSIGNATION
des immeubles à vendre
TELLE QU'ELLE A ÉTÉ INSÉRÉE AU CAHIER DES CHARGES

LOTISSEMENT
et mises à prix

I. Immeubles situés sur la commune de Puybrun

PREMIER LOT

a) Un enclos composé de maison d'habitation, grange, sols, cours, pâtus, jardin et terre situé au chef-lieu de la commune de Puybrun paraissant porté à la matrice cadastrale sous les numéros 536 p, 538 et 539 section B pour une contenance de cinq ares soixante dix-neuf centiares confrontant vers nord à Daullac, vers levant à terre du bureau de bienfaisance de Puybrun, vers midi à l'abreuvoir et vers couchant à rue publique.

b) Une terre située au chef-lieu de la commune de Puybrun, séparée de l'article qui précède par la rue publique paraissant portée à la matrice cadastrale sous le numéro 380 section B pour une contenance de six ares cinquante centiares confrontant vers couchant à Pierre Labrousse, vers nord, vers levant et vers midi à rues publiques.

Mise à prix de ce lot sept mille francs ci..... **7.000 fr.**

DEUXIÈME LOT

Un jardin situé à Puybrun paraissant porté à la matrice cadastrale sous le numéro 379 section B pour une contenance de trois ares vingt centiares séparé de l'article précédent (lettre B) par la rue publique confrontant vers nord et vers levant à rues publiques vers midi à la route de Carennac et vers couchant à jardin du bureau de bienfaisance.

Mise à prix de ce lot deux cent francs ci..... **200 fr.**

TROISIÈME LOT

Une terre au lieu dit « Camp d'Ourgnac » paraissant portée à la matrice cadastrale sous les numéros 791 P et 792 P section B pour une contenance de quatre-vingt-douze ares quatre-vingt-six centiares confrontant vers nord à M. le colonel Gaillard Bournazel, vers levant à MM. Lacam et Lagrange, vers midi à M. Beffara et chemin public et vers couchant à Plagne.

Mise à prix de ce lot deux mille cinq cents fr. ci. **2.500 fr.**

QUATRIÈME LOT

Une terre au lieu dit Lagane paraissant portée à la matrice cadastrale sous le numéro 933 p section B., pour une contenance de onze ares soixante-cinq centiares confrontant vers nord aux héritiers de Blaise Vider, vers levant à M. Gaillard Bournazel, vers midi à Granouillac et vers couchant à M. Bagou.

Mise à prix de ce lot deux cents francs, ci ..... **200 fr.**

CINQUIÈME LOT

Une terre au lieu dit Camp Lapize paraissant porté à la matrice cadastrale sous le numéro 1062 p section B pour une contenance de douze ares dix centiares, confrontant vers midi aux héritiers de Blaise Vider, et de tous autres côtés à M. Lary.

Mise à prix de ce lot cent cinquante francs, ci. **150 fr.**

SIXIÈME LOT

Une vigne, au lieu dit Les Titres, paraissant portée à la matrice cadastrale sous le numéro 72, section A, pour une contenance de sept ares, quatre-vingt-dix centiares, confrontant vers nord à Juliot, vers midi à M. Bagou, vers levant et vers couchant à Mages.

Mise à prix de ce lot cinquante francs, ci... **50 fr.**

SEPTIÈME LOT

Un immeuble, en nature de vigne et truffière, au lieu dit les Lamboyses, paraissant porté à la matrice cadastrale sous le numéro 135, section A, pour une superficie de sept ares quarante centiares, confrontant vers nord à Teulières, vers levant à Barot, vers midi, à Lagrange Henri et vers couchant à Teulières et Lagrange.

Mise à prix de ce lot cinquante francs, ci... **50 fr.**

HUITIÈME LOT

Une friche, au lieu dit Les Lamboyses, paraissant portée à la matrice cadastrale, sous le numéro 153, section A, pour une contenance de dix-sept ares, soixante centiares, confrontant vers nord et vers midi à Erignaire, vers levant à Pierre Labrousse et vers couchant à Labrunie.

Mise à prix de ce lot cent francs, ci.... **100 fr.**

NEUVIÈME LOT

Un immeuble en nature de friche, au lieu dit Pech Verrié, paraissant porté à la matrice cadastrale, sous le numéro 261, section A, pour une contenance de sept ares, vingt centiares, confrontant vers nord, aux héritiers de Claude Prunet, vers levant, à M. Niguvergne, vers midi à Marie Bastid et vers couchant, à Bergues.

Mise à prix de ce lot vingt francs, ci..... **20 fr.**

DIXIÈME LOT

Une vigne, au lieu dit Les Grangoux, paraissant portée à la matrice cadastrale, sous les numéros 391, 392 et 393, section A, pour une contenance de seize ares cinquante centiares, confrontant à chemin public, à Mérigonde, à Esturgée et à la veuve Bernard Laval.

Mise à prix de ce lot cent francs, ci..... **100 fr.**

ONZIÈME LOT

Une vigne, au lieu dit Les Gardelles, paraissant portée à la matrice cadastrale, sous les numéros 841 P et 842 P section A, pour une contenance de vingt-huit ares, six centiares, confrontant vers nord, à chemin de servitude, vers levant à M. Bagou, vers midi à la route et vers couchant à Boyé et à Mlle Cazals.

Mise à prix de ce lot cinq cents fr. ci. **500 fr.**

DOUZIÈME LOT

Une terre, au lieu dit Les Gardelles, paraissant portée à la matrice cadastrale, sous les numéros 888 et 889, section A, pour une contenance de sept ares, quarante centiares, confrontant vers nord, à Issaly, vers levant, à Raymond Cabarrot, vers midi, à Ginibrières et vers couchant, à sentier du service.

Mise à prix de ce lot, trois cents fr. ci. **300 fr.**

TREIZIÈME LOT

Un immeuble, en nature de terre et vigne au lieu dit Les Tortes ou Lescure de Larroque, paraissant porté à la matrice cadastrale, sous les numéros 1085 P et 1085 P section A, pour une contenance de soixante-quatre ares vingt-cinq centiares, confrontant vers nord, à un tertre, vers levant à Dufau Pierre et à Rodes, vers midi à la route et vers couchant à Hironde et héritiers Beffara.

Mise à prix de ce lot, sept cents fr. ci.. **700 fr.**

QUATORZIEME LOT

Une terre au lieu dit Les Prats paraissant portée à la matrice cadastrale sous les numéros 1235 p, et 1235 p, section A pour une contenance de vingt-un ares trente centiares confrontant vers nord à Lasfargues et Louis Puy, vers levant à Gary, vers midi aux héritiers Ernest Laussac et vers couchant à Labrunie.

Mise à prix de ce lot : huit cents francs, ci..... **800 fr.**

II. Immeubles situés sur la Commune de Tauriac.

QUINZIÈME LOT

Un pré au lieu dit Les Peyssières, paraissant porté à la matrice cadastrale sous les numéros 43 p, 44 p, 51 p, 52 p, 77 p, et 83 p section D pour une contenance de soixante-six ares quatre-vingt-quinze centiares, confrontant à propriétés Véder, Lescure, de Lavayssière. Léon Soulié et Lescure Armand.

Mise à prix de ce lot : quatre cents francs, ci..... **400 fr.**

SEIZIÈME LOT

Un pré au lieu dit Les Peyssières, contenant environ quinze ares, mais ne figurant à la matrice cadastrale sous le numéro 98 p section D que pour sept ares soixante-cinq centiares, confrontant vers nord à Veuve Delmas, vers levant aux héritiers et Blaise Véder, vers midi à M. Gambert, vers couchant au dit M. Gambert et à Gravige dit Rolland.

Mise à prix : cent cinquante francs, ci. **150 fr.**

DIX-SEPTIÈME LOT.

Un immeuble en nature de pré et bois au lieu dit « Les Bergnasses » paraissant porté à la matrice cadastrale sous le numéro 488 section D pour une contenance de cinq ares dix centiares, confrontant vers nord à Vigié, vers levant et vers midi à Gambert et vers couchant à Beffara.

Mise à prix : cinquante francs, ci..... **50 fr.**

DIX-HUITIÈME LOT.

Un immeuble en nature de pré et pâture au lieu dit « Les Escouanes », paraissant porté à la matrice cadastrale sous le numéro 240 section D pour une contenance de douze ares trente centiares, confrontant à Messinguiral Calixte, vers levant à M. Faure, vers midi et vers couchant à Vidalie.

Mise à prix de ce lot : cinquante francs, ci..... **50 fr.**

DIX-NEUVIÈME LOT.

a) Un immeuble en nature de pâture et bois au lieu dit « Ile Barrié » paraissant porté à la matrice cadastrale sous le numéro 839 section D pour une contenance de quatre ares vingt centiares, confrontant vers nord aux héritiers Labrousse, vers levant à Plagne, vers midi à Melou et vers couchant à chemin public.

b) Une pâture au lieu dit « Ile Barrié » corrodée par les eaux de la Dordogne, paraissant portée à la matrice cadastrale sous le numéro 856 section D pour une contenance de neuf ares vingt centiares, confrontant à Galibert, Labrunie, Lacam ou Bergues.

Mise à prix : trente francs, ci..... **30 fr.**

VINGTIÈME LOT

Un pré au lieu dit « Ile Barrié » paraissant porté à la matrice cadastrale sous le numéro 888 section D pour une contenance de douze ares quatre-vingt-dix centiares, confrontant vers nord à Pierre Dufau, vers levant à Gary, vers midi à Laborie François et vers couchant à M. Granouillac.

Mise à prix : cinquante francs, ci ..... **50 fr.**

VINGT-UNIÈME LOT

Un pré autrefois terre au lieu dit Passadou ou Borgnes de la Grange paraissant porté à la matrice cadastrale sous les numéros 564, 565 et 568 section D, contenant environ quinze ares trente centiares, confrontant vers nord à Villers, Maralin et Gravige, vers levant et vers midi à M. Lary et vers couchant à veuve Véder.

N. B. — Par erreur cet immeuble n'est muté sur la tête de Delpech que pour les numéros 564 et 565 (5 ares 30 centiares) ; par contre le numéro 568 de dix ares qui appartient à la succession de Delpech est muté par erreur sur la tête de Marie Crest, veuve Seignac.

Mise à prix : cent cinquante francs, ci. **150 fr.**

III. Immeuble situé sur la commune de Gagnac

VINGT-DEUXIÈME LOT

Un pré au lieu dit Garrissal et Pré Grand, paraissant porté à la matrice cadastrale sous les numéros 1314, 1315 et 1316, section A pour une contenance de cinquante-deux ares soixante-dix centiares, confrontant vers midi à chemin public, vers couchant à veuve Montin, vers nord à Gary et vers levant à Biars.

Mise à prix : mille quatre cents fr., ci. **1.400 fr.**

IV. Immeuble situé sur la commune de Liourdres, canton de Beaulieu (Corrèze).

VINGT-TROISIÈME ET DERNIER LOT

Un bois taillis au lieu dit « Le Rayssse » paraissant porté à la matrice cadastrale sous le numéro 1212 section B pour une contenance de vingt-un ares quatre-vingt-dix centiares, confrontant vers nord à la route, vers levant à Delmas, vers midi à la Dordogne et du couchant à Charlat.

Mise à prix : cent francs, ci..... **100 fr.**

Le cahier des charges pour parvenir à la vente, dressé par Me Trassy, notaire à Bretenoux, suppléant Me Solignac, notaire à Puybrun, commis à cet effet, a été déposé en l'étude dudit Me Solignac, notaire, où chacun peut en prendre connaissance.

Les frais de poursuite de vente seront payables en diminution du prix d'adjudication.

L'adjudication aura lieu aux jour, lieu et heures sus-indiqués sur le lotissement et les mises à prix ci-dessus.

Il est déclaré à tous ceux du chef desquels il pourrait être pris des inscriptions pour raisons d'hypothèques légales qu'ils devront requérir ces inscriptions avant la transcription du procès-verbal d'adjudication.

Pour extrait certifié véritable,
Figeac le trente mai mil neuf cent dix-neuf.

L. NUVILLE,
avoué.

Pour tous renseignements s'adresser à Me NUVILLE, avoué à Figeac y demeurant, Boulevard Président Wilson et en l'étude de Me SOLIGNAC ancien notaire.

Cahors, Imp. COUESLANT